

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2022

Date de la convocation : 19/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Absent excusé : Alain RAMBAUD

Absentes excusées : Pauline ROUSSELOT, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Chloé DAGOIS

Adhésion de la collectivité à la médiation préalable obligatoire (MPO)

Par délibération 20/2018, la commune a adhéré à la MPO. Cette adhésion a pris fin au 31/12/2021. La mission de la MPO est assurée par le Centre de Gestion de la Vendée. Les agents territoriaux peuvent recourir à la MPO en cas de décisions défavorables les concernant émanant de l'autorité territoriale.

Désignation d'un nouveau représentant au sein des assemblées spéciale et générale de la société anonyme publique locale « Agence de services aux collectivités locales de Vendée » (ASCLV)

M. le Maire rappelle que la commune de SAINT HILAIRE LA FORÊT a souscrit au capital de la société anonyme publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de la Vendée. Ses dirigeants sont exclusivement composés d'élus représentants les collectivités locales et leurs groupements actionnaires. C'est donc à ce titre que la commune a précédemment délibéré afin de désigner Richard PAJOT représentant pour les assemblées spéciale et générale. Suite à sa démission au sein du conseil municipal, il convient de désigner un autre représentant.

Marina KERGUEN représentera la commune de SAINT HILAIRE LA FORÊT, en tant que titulaire. Christian BÂTY reste le suppléant.

Emprunt de 159 000 € pour financer un cabinet médical et l'achat de la maison sise au n° 10, rue Georges Clemenceau

Durée 12 ans, échéances trimestrielles de 3 677,52 €, taux 1,74 %

Marché de producteurs « Les 4 heures de la Forêt »

La 3^{ème} édition aura lieu le vendredi 24 juin 2022 de 16 h à 20 h, place de l'Eglise.

11 participants + 1 buvette tenue par l'APEEP

La bibliothèque sera exceptionnellement ouverte.

Lotissement « Le Fief de la Vineuse »

Futur lotissement privé route d'Avrillé. Suite à la demande du lotisseur, SIPO- PHILAM, quant à la reprise par la collectivité dans le domaine public des espaces verts et de la voirie, le conseil municipal décide de ne reprendre que la voirie.

Cabinet médical

Depuis la dernière réunion de conseil municipal, une orthophoniste s'est manifestée pour bénéficier également d'une pièce dans le futur local.

Le conseil municipal est favorable et pense qu'il peut être aménagé au moins trois pièces. Le terrain étant situé en ZPPAUP, il est nécessaire dans un premier temps d'étudier le projet avec l'Architecte des bâtiments de France. La commission des bâtiments sera ensuite réunie.

Projet Eolien- groupe WPD

Le groupe WPD propose l'installation de 2 éoliennes de 180 à 200 m de hauteur au lieudit Les Terriers – mise en service 2027.

Le conseil municipal souhaite une réunion avec le groupe WPD pour avoir de plus amples explications afin de prendre une décision.

Elections législatives - Permanences bureau de vote

Le bureau de vote des élections des 12 et 19 juin 2022 est ouvert de 8 h à 18 h.

Questions diverses

Le conseil municipal est favorable à étudier toute proposition de vente de terrains en AU 1 (zone à lotir).